



FICHE PRODUIT INTERARMEES HABILLEMENT

FPIH

SCA 8415-1051

AVRIL 2026 V4

MASQUE DE SKI

1- PRESENTATION GENERALE

Le masque de ski est destiné à équiper le personnel militaire des troupes de montagne dans le cadre de ses missions en terrain enneigé et par conditions météorologiques défavorables.

Il doit être léger, confortable, ergonomique, et protège les yeux contre les rayons du soleil, le vent et les particules.

Il doit être compatible avec le casque de ski en service et reçoit un traitement antibuée.

Il satisfait à la norme NF EN 174 (*protection individuelle de l'œil-masque pour le ski alpin-norme européenne applicable aux masques utilisés pour la protection oculaire pendant le ski alpin et des activités similaires*).

Ce masque s'adapte parfaitement au pourtour du visage et préserve une bonne aération.

Chaque masque est livré avec trois écrans, aux propriétés de filtration spécifiques. Ceux-ci se rangent dans une housse, le tout étant présenté dans un étui.

SOMMAIRE

Article	Feuillet
PRESENTATION GENERALE	1
DONNEES LOGISTIQUES	2
MATIERES PREMIERES ET COMPOSANTS	3
DESCRIPTION	4
MARQUAGE – NOTICE D'UTILISATION - GARANTIE - EMBALLAGE	5
SUIVI DES MODIFICATIONS & VALIDATION	6

2- DONNEES LOGISTIQUES

DESIGNATION	RAG	NNO	RAD
MASQUE DE SKI	1004269	8415145686981	8415SH0016945

3- MATIERES PREMIERES ET COMPOSANTS

DESIGNATION	CARACTERISTIQUES ET/OU REFERENCES
Structure/carcasse	Matière : polymère ; Coloris noir.
Mousse de confort	Matériau de synthèse tri-densité et hypoallergénique ; Coloris noir.
Ecrans	Matière : polycarbonate garantissant une solidité maximale ; Ecrans traités anti-buée ; Ecran double type cylindrique (courbure).
Bandeau élastique « serre-tête »	Bande élastique de maintien adapté à l'usage et réglable ; Ruban élastique à base d'élasthanne et/ou d'élastodiène.
Housse de protection	Textile, type microfibre ; Coloris noir ou blanc.
Etui semi-rigide	Matériau semi-rigide, non métallique ; Coloris noir.

Tous les composants doivent être confortables au porté, résister au vieillissement et à la sueur. Leurs caractéristiques ne doivent pas être modifiées à la suite d'une exposition à des températures comprises entre -20°C et +50°C.

4- DESCRIPTION

ELEMENT	CARACTERISTIQUES ET/OU REFERENCE
Structure de la monture	La structure : - est à vision panoramique ; - est souple pour s'adapter parfaitement aux contours du visage ; - comporte des aérations protégées par un maintien type mousse ; - est de coloris noir.
Mousse	La mousse est solidement fixée sur la structure (pourtour) du masque. Elle permet un port prolongé du masque sans provoquer de gêne ou d'irritation, tout en conservant son intégrité.
Ecrans	Chaque masque possède trois écrans cylindriques traités contre la formation de buée et les rayures : - un écran incolore, pour la nuit, de catégorie 0 ; - un écran jaune, pour le mauvais temps, de catégorie 1 ; - un écran miroir gris, solaire, de catégorie 3. Ces écrans assurent une filtration 100% UV et sont conformes aux caractéristiques de la NF EN 174. Ils sont interchangeable par système magnétique comportant huit aimants minimum.
Bande élastique « serre-tête »	La bande élastique est siliconée et les extrémités ne doivent pas s'effiloquer. Largeur $\geq 40 \text{ mm} \pm 5$; Longueur $\geq 690 \text{ mm} \pm 5$; Coloris uni et neutre.
Etui	L'étui doit comporter une coque semi-rigide afin de permettre le rangement des écrans et du masque. Il doit disposer d'une ouverture par fermeture à glissière.

5- MARQUAGE – NOTICE D'UTILISATION ET GARANTIE**5.1 – Marquage**

Chaque masque reçoit un marquage qui doit être distinct et inaltérable (pas d'étiquette collée), qui comprend :

- le marquage CE ;
- le marquage de l'échelon de filtration contre le rayonnement solaire.

Ces marquages peuvent être réalisés par impression ; ils doivent être aisément lisibles et permanents.

Une étiquette relative à la qualité optique, et conforme aux normes en vigueur, est fournie dans chaque étui.

5.2 - Notice d'utilisation et d'entretien

Une notice d'utilisation, claire, rédigée en français, illustrée de schémas, doit accompagner l'article.

Cette notice doit faire apparaître le nom et l'adresse de la société, la composition des matériaux, les normes de référence, les caractéristiques des écrans avec la courbe de transmission (qualité optique/classe de protection et catégorie), les conseils d'utilisation et de nettoyage des écrans, le RAD et la signification des marquages.

5.3 – Garantie

Une garantie de deux ans est exigée.

5.4 – Emballage caisse carton

A la charge du fournisseur, selon la notice technique interarmées habillement n°SCA-0000-0002, relative au conditionnement, emballage, palettisation et modalités de mise à disposition des articles lors des réceptions.

Les écrans et masques sont insérés dans leur étui. Un carton doit contenir 20 étuis complets.

6- SUIVI DES MODIFICATIONS ET VALIDATION

Date	Modifications
07/2025	Mise à jour de la notice
04/2026	Modification composition ruban élastique

Grade, nom, prénom	Fonction	Date	Signature
COMMISSAIRE GENERAL DE 2 ^{EME} CLASSE RENAUD DUTT	DIRECTEUR DU CIEC	22/04/2026	